



Septième assemblée ordinaire du Conseil de quartier Montcalm

Le mardi 23 septembre 2025, 19h,

Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest, salles 203

Présences :

M. Jonathan Tedeschi	Co-président (2026)
M. Mathis Gagnon	Trésorier (2027)
Mme Léa Lasalle	Administratrice (2027)
Mme Félicia Pivin	Administratrice (2027)
M. Jérémie Lauzon	Administrateur (2027)
M. Gabriel Richard-Brunet	Administrateur (2027)
M. Alexandre Turgeon	Administrateur (coopté)

Absences :

Mme Hélène Paradis	Secrétaire (2027)
--------------------	-------------------

Autres présences :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, District Cap-aux-Diamants
Mme Sayana Khuon	Conseillère en consultations publiques

Vingt-deux personnes assistent à l'assemblée du conseil de quartier.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Suivis et adoption du procès-verbal du 16 juin 2025.
4. Suivis des résolutions et des autres dossiers.
 - Escalier Des Franciscains
 - Suivis des aménagements annoncés coin des Érables et rue Crémazie
5. Période des comités de travail du conseil d'administration.
 - a. Comité Transport
 - b. Comité Cadre bâti et Environnement
 - c. Comité Communication et Relations avec les citoyens
6. Période d'échanges réservée à la conseillère municipale.
7. Période de questions et commentaires des citoyens.
8. Trésorerie
 - Budget, état des revenus et dépenses
9. Fonctionnement du conseil d'administration.

Nomination des officiers : vice-présidence
10. Correspondance
11. Divers
12. Levée de l'assemblée.

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée à 19h02.

Jonathan souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est **PROPOSÉE PAR** Jérémie Lauzon **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Mathis Gagnon.

3. Suivis et adoption du procès-verbal du 16 juin 2025.

L'adoption du procès-verbal du 16 juin est **PROPOSÉE PAR** Gabriel Richard-Brunet **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Félicia Pivin.

3.1 Règles de bon fonctionnement.

Jonathan partage les règles de bon fonctionnement en vigueur lors des assemblées. Il rappelle l'importance d'interventions bienveillantes et respectueuses. Il invite toutes les personnes présentes à respecter le temps de parole (*3 minutes par intervention*) afin de permettre à tous de s'exprimer. Le temps alloué à chaque sujet sera aussi limité.

Les représentants électoraux sont invités à se présenter sans partager leur projet électoral.

4. Suivis des résolutions et des autres dossiers.

RÉSOLUTION CA-25-09-23-01 : Escalier Des Franciscains

Afin de rendre l'escalier des Franciscains plus sécuritaire et plus accessible, le Conseil de quartier Montcalm demande que les éléments suivants soient prévus dans sa reconstruction:

- Un éclairage suffisant pour assurer des déplacements sécuritaires à toute heure;
- Une rampe à vélo (*comme celle que l'on retrouve à l'escalier de la Chapelle, près de la salle Multi*).

PROPOSÉE PAR Jérémie Lauzon **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Léa Lasalle.

Une intervenante du public se demande si l'installation d'une remontée mécanique a été considérée dans la réfection de l'escalier des Franciscains. Les administrateurs du Conseil de quartier se sont penchés sur cette avenue, mais l'ont écartée en raison de l'ampleur d'un tel projet.

- **Suivis des aménagements annoncés coin des Érables et rue Crémazie**

Mathis rend compte des aménagements au coin des rues des Érables et Crémazie : ajout d'un arrêt, peinture d'un chemin piétonnier, ajout d'un brigadier. Le Conseil s'interroge sur l'échéance des autres mesures prévues, dont l'ajout de seuils de ralentissement. Les administrateurs espèrent que la conseillère pourra leur apporter des réponses à cette assemblée.

5. Période des comités de travail du conseil d'administration.

Jonathan invite les citoyens à se joindre aux comités déjà en place. Un comité « Loisirs » est dans les prévisions.

a. Comité Transport

Pas de points de suivi pour l'instant.

b. Comité Cadre bâti et Environnement

M. Boivin rend compte des dernières démarches autour du projet de jardin communautaire. Les autorités du *Collège Mérici* doivent se dissocier du projet pour l'année qui vient, en raison de travaux majeurs sur la portion de terrain destinée au jardin communautaire (*résidence étudiante*). Il souhaite toutefois rester un partenaire de cette initiative et y participer mais à un autre moment. En revanche, les toilettes extérieures et l'accès à l'eau, prévus dans les travaux de la résidence étudiante, pourraient être partagés avec les utilisateurs du futur site du jardin communautaire.

Denis Hamel des *Loisirs Montcalm*, (*collaborateur au projet*), se demande si un lieu différent pourrait être considéré.

c. Comité Communication et Relations avec les citoyens

Jérémie Lauzon sera responsable du comité. Il vise une communication accrue sur *Facebook* et un partage de tous les enjeux en lien avec le projet *Vision Montcalm*.

6. Période d'échanges réservée à la conseillère municipale.

- À la suite des fortes pluies du printemps, l'escalier des Franciscains avait été fermé pour inspection. Les équipes de la Ville ont opté pour sa démolition et sa reconstruction. Il y aurait occasion d'intégrer de nouvelles infrastructures.
- Les travaux sont amorcés au *parc Karim Ouellet* et seront terminés sous peu.
- La *Société St-Vincent-de-Paul* a ses quartiers maintenant au *Centre Lucien Borne*; il y a donc distribution alimentaire tous les mercredis.
- Une réfection des trottoirs est prévue entre les rues Père Albanel et Murray.
- À noter que vingt rues de la ville de Québec sont visées par l'ajout de seuils de ralentissement. Les travaux suivent leur cours et bientôt, les seuils prévus à des Érables et Crémazie seront réalisés. Ces seuils seront en fonction à l'année (*hiver aussi*).
- Un nouveau guide [d'Info-chantiers](#) a été rendu public. On y explique entre autres, les responsabilités de chacune des parties, on y partage des conseils et des consignes de sécurité.
- On a souligné la faible visibilité à l'intersection des rues Dumont et Bourlamaque. L'intersection fera l'objet d'une analyse.
- L'apposition de rubans rouges sur des arbres n'est pas une initiative de la Ville.

7. Période de questions et commentaires des citoyens.

- La distribution alimentaire au *Centre Lucien Borne* vise la population de Cap-aux-Diamants ; à noter que la demande d'aide a doublé.
- Un citoyen, résident du quartier St-Sacrement depuis 30 ans, a sondé quinze commerçants le long du circuit cyclable entre les rues Eymard et Henri Gagnon. Voici les résultats de son sondage :
 - 70 % des commerçants interrogés disent avoir vu leur chiffre d'affaires baisser
 - 86% ont reçu des plaintes concernant le stationnement
 - 86% souhaiteraient une redirection de la piste cyclable vers l'ancien circuit
 - 100% expriment être préoccupés par la sécurité de tous les usagers.

Il n'a pas présenté son initiative au conseil de quartier St-Sacrement.

Il lui est suggéré de partager les résultats de son Vox-Pop à la conseillère Catherine Vallières-Roland. Les administrateurs aimeraient aussi connaître la méthodologie qu'il a utilisée pour la collecte des données. Cette information pourra être partagée via l'adresse courriel du Conseil de quartier Montcalm.

- L'ancienne résidence du maire Labeaume sur la rue Cap-au-Diable a été rasée. Le résident croit que la Ville devrait exiger la reconstruction à l'identique.
- M. MacKey désire savoir si le rapport d'évaluation du réaménagement des quais de débarquement d'autobus à l'intersection de la rue Brown et du chemin Ste-Foy sera bientôt rendu public.

La conseillère répond qu'il sera possible de partager ce rapport. En date du 19 septembre, aucune plainte n'a été enregistrée au 311, ni au RTC. Des commentaires de la Table de concertation des regroupements d'ainés et de personnes à mobilité réduite ont été partagés et des ajustements seront apportés.

M. Turgeon, administrateur coopté, suggère à M. MacKey de faire parvenir ses commentaires sur le réaménagement des quais d'embarquement puisqu'il s'agit d'un projet pilote qui pourrait bénéficier de ses observations.

- Une intervenante soulève un enjeu de censure sur le site Facebook *Groupe du quartier Montcalm* à la suite d'un post qui aurait été jugé fasciste. L'administratrice concernée a répondu qu'elle avait répondu en son nom et non à titre d'administratrice du Conseil de quartier Montcalm. À noter que ce site n'est pas sous la responsabilité du Conseil. Elle a aussi offert de discuter en privé avec l'intervenante. Les administrateurs ont mis fin à cette intervention puisque l'assemblée n'était pas le lieu approprié pour discuter de ce sujet.
- La maison Pollack sera mise en vente avec conditions (*comme la reconstitution des colonnes avant à l'identique*). L'administration précédente en avait obtenu l'expropriation. La maison était en état d'abandon avancé. Le nouveau propriétaire prendra les décisions qu'il souhaite pour la reconstruction. Le projet est en zonage résidentiel.
- La demande de prolongation de l'horaire de baignade en été à la piscine du *Centre Lucien Borne* n'a pas été honorée ni acceptée. La conseillère s'informe pour savoir quand refaire une demande. Elle souligne toutefois que les demandes sont évaluées en fonction de l'achalandage (*coûts supplémentaires /rentabilité/communauté*)
Une intervenante propose au Conseil de mener un sondage et de faire la promotion de l'idée d'une extension de l'horaire de baignade jusqu'à 21h30 en été. Les administrateurs pourraient alors constater si cette proposition suscite un engouement. Le président signale que des sondages ont été réalisés auprès des citoyens sur d'autres enjeux. On en prend note.
- On signale que les travaux sur Crémazie entre les rues des Érables et Bourlamaque bloquent l'accès aux stationnements sur tout un côté de rue, 7 jours sur 7, de 7h-17h. Il a observé que les travailleurs quittent à 15h, ne travaillent pas le week-end et les jours fériés et que les entraves ne sont pas ajustées en conséquence. Comme ces travaux s'étendront sur deux ans, les huit stationnements rendus indisponibles pourraient être autorisés après 15h, le week-end et les jours fériés. La conseillère fera un suivi mais souhaiterait que le citoyen partage le numéro de la requête qu'il a faite au 311 afin de faciliter son travail.

- M. MacKey soulève plusieurs points :

1- La reconstruction de l'escalier des Franciscains sera longue. Il s'en désole.

2- Il souhaite que la Ville rende publics les résultats de l'étude sur la circulation sur le chemin Ste-Foy.

3- Le guide de conception des rues a-t-il été publié ? La conseillère n'a pas la réponse.

4- Le Conseil de quartier a déposé de nombreuses demandes pour rencontrer le gestionnaire artériel. D'autres entités ont eu droit à une présentation ou une rencontre. Il espère que le Conseil poursuivra le suivi de ses nombreuses demandes, cet automne

5- Le bâtiment abritant autrefois six logements, à l'intersection des rues Moncton et chemin Ste-Foy a été démoli. Y aura-t-il un projet de remplacement ?

6- La Ville a cessé les consultations publiques sur le tramway. Il serait pertinent de prévoir d'autres périodes de consultation pour permettre à la population de s'exprimer sur des enjeux qui la touchent de près. La conseillère répond qu'il n'y a pas de travaux prévus d'ici la fin de 2025. Lorsqu'il y aura reprise en 2026, des séances d'information et des consultations seront annoncées. M MacKey précise que ces consultations doivent être faites en amont.

- Une intervenante demande si le Conseil de quartier a mené une étude d'impact sur la qualité de vie (*présence d'arbres, coût des taxes, etc.*).
La réponse est non.
- Escalier des Franciscains : le délai sera long pour la reconstruction d'un lien Basse-ville/Haute-ville important. Un citoyen aimerait que le Conseil de quartier soulève cet enjeu, car il y est mention du processus et non du temps prévu et il faut aussi tenir compte de la saison hivernale.

Les administrateurs font une modification immédiate de la résolution adoptée précédemment(*RÉSOLUTION CA-25-09-23-01*) au point 4 :

RÉSOLUTION CA-25-09-23-02 : Escalier des Franciscains (modifiée)

Afin de rendre l'escalier des Franciscains plus sécuritaire et plus accessible, le Conseil de quartier Montcalm demande que les éléments suivants soient prévus dans sa reconstruction:

- Un éclairage suffisant pour assurer des déplacements sécuritaires à toute heure;

- Une rampe à vélo (du genre de celle que l'on retrouve à l'escalier de la Chapelle, près de la salle Multi).
- Le Conseil de quartier Montcalm demande aussi que la reconstruction soit faite dans les plus brefs délais afin de ne pas priver les citoyens de ce lien.

PROPOSÉE PAR Mathis Gagnon ET DÛMENT APPUYÉE PAR Gabriel Richard-Brunet

- Petit vox pop à main levée sur l'acceptation du retrait de 50% des stationnements pour encourager la mobilité durable.
- Coin Bourlamaque /Dumont : une résidente souhaite attirer l'attention sur le trajet cycliste proposé dans ce secteur qui suppose l'utilisation de voie unique en sens contraire (*Crémazie et Lockwell*); une signalisation peut-elle être placée pour signaler la présence des cyclistes, comme un marquage au sol ? Y a-t-il une alternative ?
La conseillère suggère une requête au 311 et un suivi par courriel avec le numéro de cette requête afin qu'elle puisse offrir son appui. Il est à noter que le Conseil de quartier a fait de nombreuses démarches pour sécuriser la ruelle derrière le *Centre Frédéric-Back*.
- Un intervenant croit qu'il est important de tenir compte des habitudes des citoyens afin de pousser la Ville à établir des parcours logiques qui tiennent compte de ces habitudes, comme une signalisation pour indiquer que les vélos peuvent circuler en sens inverse.

8. Trésorerie

• Budget, état des revenus et dépenses

Budget du conseil de quartier, mois de septembre :

- Le solde au compte est de 2 869,39 \$.
- Après l'approbation des paiements et revenus demandés à l'assemblée du 23 septembre, le solde sera de 5 754,39 \$.
- Le Conseil prévoit un surplus de 1 790,85 \$ à la fin de l'année courante.

Le Conseil a reçu une entrée de 3000 \$ pour financer un projet de sensibilisation à la sécurité routière à l'*École Anne-Hébert*.

9. Fonctionnement du conseil d'administration.

Nomination des officiers : vice-présidence à combler.

Mathis cumulera les postes à la trésorerie et à la vice-présidence.

La nomination est **PROPOSÉE PAR** Gabriel Richard-Brunet **ET DÛMENT APPUYÉE PAR** Alexandre Turgeon.

10. Correspondance

Réponse résolution : renforcement des conseils de quartier.

Objet : Votre résolution en faveur du renforcement des conseils de quartier

Nous avons bien pris connaissance de la résolution du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm demandant que :

1. La Ville de Québec organise des états généraux sur les conseils de quartier, rassemblant les parties prenantes concernées, dans le but de redéfinir leur rôle, leur gouvernance et leur financement, à la lumière des constats posés dans le diagnostic de l'INM (2017) et des meilleures pratiques observées au Québec, au Canada et à l'international;
2. La Ville de Québec attribue aux conseils de quartier un pouvoir d'initiative, accompagné d'un financement représentant au minimum 1 % du budget municipal, afin de leur permettre de proposer et réaliser des projets structurants adaptés aux besoins des citoyens de leur quartier (mobilité, culture, environnement, sport, etc.);
3. La Ville de Québec bonifie le soutien administratif aux conseils de quartier en leur offrant des services partagés de secrétariat (*rédaction des comptes rendus, rapports*) et de comptabilité (*production des états financiers*), et en désignant un agent municipal de liaison pour les accompagner dans leur fonctionnement quotidien et dans la réalisation de leurs initiatives et en adoptant une procédure de voie rapide dans l'administration de la ville afin qu'elle réponde rapidement aux initiatives et suggestions des conseils de quartier.

Nous vous remercions pour votre réflexion et pour vos propositions. Nous sommes cependant surpris de constater que ces propositions ne semblent pas prendre en compte les démarches réalisées par la Ville de Québec en collaboration avec l'ensemble des conseils de quartier au cours des huit dernières années.

Le rapport de l'INM (2017) auquel fait référence votre résolution a été commandé par la Ville de Québec et a constitué la base de réflexion pour deux démarches fondamentales réalisées au cours des dernières années soit : la refonte de la politique de participation publique de la Ville de Québec (*entrée en vigueur en mai 2021 et qui fera l'objet d'une première reddition de comptes au printemps 2025*) et la révision

des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier ayant mené à la révision du règlement de fonctionnement des conseils de quartier, à l'intégration dans ce règlement des modalités de subvention pour la réalisation d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier et au développement de plusieurs outils et activités de soutien.

Ainsi, en ce qui concerne la nouvelle politique de participation publique de la ville de Québec, les étapes suivantes ont été réalisées :

- 2017 : Diagnostic des pratiques par l'Institut du Nouveau Monde (INM) à la demande de la ville de Québec.
- 2017 : Projet de Loi 122 sur les gouvernements de proximité (MAMOT).
- 2018 : Début de la démarche de révision de la politique de consultation (INM) à la demande de la Ville de Québec.
- 2018 : Entrée en vigueur du règlement ministériel - Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme (RPP).
- 2018-2019 : Analyse des consultations préalables et des impacts de l'adoption du règlement ministériel (RPP).
- 2020 : Annonce de la nouvelle orientation et dépôt du projet de politique (Règlement R.V.Q. 2705) de la Ville de Québec.
- 2020 : Séance d'information privilégiée pour les membres des conseils de quartier.
- 2020 : Séances d'information grand public.
- 2020 : Séances d'audition des opinions sur le projet de règlement sur la nouvelle politique de participation publique tenue par le comité d'élus chargé de la consultation (*consultation légale en vertu de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec*).

Séances de consultation sous la forme d'audition des opinions : possibilité de présenter un mémoire ou de faire un simple commentaire verbal et possibilité de faire une intervention spontanée sans s'être inscrit au préalable.

- 2021 : Dépôt du rapport de consultation et adoption du règlement sur la nouvelle politique par le conseil de la Ville.
- Mai 2021 : Entrée en vigueur et mise en œuvre de la nouvelle politique.

Vous trouverez tous les détails et rapports de cette démarche de révision de la politique de participation publique ici : [Participation citoyenne - Politique de participation publique.](#)

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=36>

La nouvelle politique de participation de la Ville de Québec est, à ce jour, reconnue comme l'une des plus progressistes parmi les villes du Québec. Elle intègre notamment des mesures d'information, de participation active en amont, de consultation et de rétroaction dépassant de loin les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

À la fin de cette démarche de révision de la politique, la Ville s'était engagée à amorcer deux autres chantiers, soit la révision des règles et pratiques de fonctionnement des conseils de quartier et la révision des modalités de subvention d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier. Ces chantiers étaient nécessaires à la suite des nombreux commentaires émis par les administrateurs des conseils de quartier lors de la démarche de révision de la politique de participation publique, mais qui ne pouvaient être inclus dans cette démarche spécifique.

Ainsi, en ce qui concerne la révision des règles et pratiques de fonctionnement des conseils de quartier et la révision des modalités de subvention d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier, les étapes suivantes ont été réalisées :

Objectifs de la démarche :

- Actualiser les pratiques et le fonctionnement des CQ
- Répondre aux besoins des citoyens et des administrateurs des CQ

Étapes :

- Rencontre des présidents des CQ (23 septembre 2021)
- Rencontre du comité de travail sur les outils et pratiques de communication des CQ (30 novembre 2021)
- Ateliers d'échanges avec les conseillers en consultations publiques (1er et 15 décembre 2021)
- Ateliers participatifs avec les CQ (2 juin 2022)
- Questionnaire en ligne grand public sur les propositions recueillies lors des ateliers avec les CQ (29 juin au 12 septembre 2022)

- Séance d'information avec les CQ : présentation des résultats du sondage et des pistes d'action proposées (1er décembre 2022)
- Demande d'opinion aux CQ concernant les pistes d'actions proposées (décembre 2022 à mars 2023)
- Rétroaction aux CQ et présentation des modifications réglementaires proposées (janvier 2024)
- Adoption des modifications réglementaires (février 2024)
- Mise en œuvre des mesures en vue des assemblées annuelles 2024

Participation des conseils de quartier (CQ) :

- 27 CQ ont soumis leur opinion (sur 29) - taux de participation de 93 %.
- Sur un total de 135 pistes d'actions proposées, les CQ participants sont en accord avec 102 pistes d'action et partiellement en accord avec 33 pistes d'action
- Aucune piste d'action ne fait l'objet d'un désaccord

Pistes d'action regroupées en cinq thématiques :

1. La relation avec l'administration municipale et les élus
2. La mobilisation et le soutien des administrateurs des CQ
3. La révision du règlement de fonctionnement actuel (incluant des modalités de participation hybrides)
4. Les projets d'initiative
5. Les outils et pratiques de communication

Tous les détails et rapports issus de cette démarche sont disponibles ici :

Participation citoyenne - Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=344>

Notons que dans le cadre de cette démarche de révision des règles et pratiques de fonctionnement des conseils de quartier et la révision des modalités de subvention d'un projet à l'initiative d'un conseil de quartier, les budgets de fonctionnement des CQ ont été majorés à la hausse de 66 % et les budgets d'initiative à la disposition des conseils de quartier de plus de 80 %.

De plus, plusieurs autres initiatives ont été amorcées à la suite de cette démarche, certaines étant livrées, d'autres en voie de l'être :

- Formation et mobilisation des élus à la Politique de participation publique ainsi que sur leur rôle au sein du conseil de quartier.
- Formation et mobilisation des employés envers la Politique de participation publique et les bonnes pratiques (notamment une sensibilisation à répondre rapidement aux initiatives et suggestions des CQ).
- Programme de formation pour les administrateurs des conseils de quartier (PFAQ).
- Support informatique d'archivage et de partage de documents (espace de travail Google).
- Actions de communication pour faire connaître et mettre en valeur le rôle des conseils de quartier auprès des citoyens.
- Support communicationnel et graphique par la conception de gabarits et de modèles.

Enfin, lorsque vous référez à des pratiques ayant lieu dans d'autres villes et au financement accordé, vous faites référence à des programmes de budgets participatifs pour lesquels les villes mettent à disposition des budgets d'investissement pour lesquels les citoyens peuvent proposer des projets ou voter pour certains d'entre eux.

La Ville de Québec a choisi de ne pas aller de l'avant avec de telles démarches, privilégiant son programme de subvention des projets à l'initiative des conseils de quartier et la mise en place des nouveaux programmes de mobilisation à la sécurité routière et de soutien à la mobilisation pour les conseils de quartier /Initiatives en faveur de la biodiversité.

La Ville met ainsi un budget potentiel de 17 500 \$ annuellement à la disposition de chaque conseil de quartier en plus d'un budget de fonctionnement de 2 500 \$ destiné à financer toutes les activités cléricales et d'intendance des conseils de quartier (notez que très peu de conseils de quartier dépensent l'ensemble de ce budget de fonctionnement comme en font foi les états financiers annuels).

La Ville met aussi à disposition des conseils de quartier un conseiller en consultations publiques afin de les soutenir dans leur fonctionnement.

Nous sommes donc heureux de poursuivre l'implantation des mesures découlant des exercices décrits précédemment et de contribuer à améliorer de façon constante les pratiques de participation publique souvent uniques et exemplaires faisant la fierté de la Ville et de ses citoyens.

La Ville de Québec et ses conseils de quartier sont sources d'inspiration pour bien des villes du Québec comme en témoigne d'ailleurs l'implantation récente des assemblées de quartier de la Ville de Laval et nous souhaitons continuer à occuper cette position de tête en collaboration avec nos partenaires privilégiés, les conseils de quartier.

11. Divers

Alexandre Turgeon et Jonathan Tedeschi siègent sur le comité de liaison du 155 Grande-allée O. Il est aussi possible pour tous de s'abonner à l'[Infolettre](#) des Immeubles Simard pour connaître les avancées du projet. Les travaux ont débuté à la suite de l'émission du permis de construction.

12. Levée de l'assemblée à 20h15.